



MAIRIE DE MASSERAC
8 Rue du lavoir
44290 MASSÉRAC

Tél. : 02/40/87/24/18

Fax : 02/40/87/26/19

E-mail : masserac@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-masserac.fr

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 11

Excusés : 3

Pouvoirs : 3

Conseillers votants : 14

L'an deux mil dix-sept, le samedi vingt-trois septembre à 10 heures trente, le Conseil Municipal de MASSERAC s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie de MASSERAC sous la présidence de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Maire.

La séance était publique.

Présents : Fabrice SANCHEZ, Rémy FRICAUD, Julien RICORDEL, Stéphanie LAFORGE, Régis CLAVIER, Yveline KORCHEF, Jean Michel HUBER, Fabien DEMARCQ, Thierry OLIVIE, Bruno MASETTO, Clotilde MOURAUD.

Excusés et Pouvoirs: Daniel Guillet - Pouvoir à Jean Michel HUBER ; Soumaya GUILLOUX – Pouvoir à Clotilde MOURAUD ; André CHASLES – Pouvoir à Fabrice SANCHEZ.

Secrétaire de séance : Rémy FRICAUD

Compte rendu

Réunion Conseil Municipal du samedi 23 septembre 2017 à 10h30

CCPR (Communauté de Communes du Pays de Redon):

- 1- PLH – Modification n°1 : intégration de la commune Les Fougerêts.

La commune Les Fougerêts a rejoint la CCPR au 1^{er} janvier 2017.

Il est proposé à l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Redon d'apporter une première modification au Programme Local de l'Habitat (PLH) 2015-2020, en intégrant cette nouvelle commune.

Le courrier reçu en date du 17 juillet 2017 indiquait un délai de réponse de deux mois, à défaut l'avis est réputé favorable.

- 2- Transformation en communauté d'agglomération, nom pour la future communauté d'agglomération, nouveaux statuts

Un sondage préalable auprès des élus, du personnel, des administrés du territoire a été réalisé cet été.

Lors du bureau communautaire en date du 11 septembre, 3 noms ont été retenus puis soumis au vote du conseil communautaire du 18 septembre.

La dénomination retenue est « Redon Agglomération ».

Mr le Maire procède au vote pour :

- Accepter la transformation de la CCPR en communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2018 ;
- Dénommer la Communauté d'Agglomération « Redon Agglomération » ;
- Adopter les nouveaux statuts communautaires.

A l'égard du nouveau nom de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal), Monsieur Le Maire précise que si la majorité n'est pas retenue, c'est le préfet d'Ille et Vilaine qui décidera de la nouvelle appellation.

Résultat du vote :

7 pour

2 contre

5 abstentions

Groupe scolaire : Litige Anvolia

Lecture faite de la mise en demeure envoyée en LR/AR

La commission bâtiments fait un bref rappel technique et chronologique du litige (réunion début juillet, intervention d'une entreprise « Délits de fuite » missionnée par Anvolia...)

Ces éléments vont être transmis à l'avocat Me Kierzkowski.

Il est précisé que si le 20 octobre 2017, aucune démarche n'est faite par Anvolia, une décision sera prise lors du prochain conseil municipal, à savoir le 21 octobre.

Finances:

1- Subventions de fonctionnement:

Les trois associations ci-après : Doudou – Les Fours de Massérac se réveillent – Aïquido ont été créées après le vote du BP 2017 (vote des subventions annuelles à ce moment- là) ou n'avaient jamais transmis les documents attestant leur existence règlementaire. Considérant la création ou la régularisation, il est donc proposé à l'assemblée d'attribuer à chacune d'entre elles la somme de 200€, soit d'inscrire en décision modificative la somme correspondante (600€)

L'assemblée approuve à l'unanimité.

2- Courrier du Sous-préfet Compte Administratif Assainissement 2016 :

Information et lecture faite du courrier et de sa réponse à l'assemblée.

3- Décisions modificatives : jointes

- Assainissement
- Commune

L'assemblée approuve à l'unanimité.

4- TIPI (Paiement par internet) et prélèvement bancaire:

La trésorerie propose de mettre en place deux nouveaux moyens de paiement pour l'encaissement des produits locaux (cantine, locations ...). Les usagers peuvent déjà payer par carte bleue soit au guichet soit par téléphone mais il est important d'élargir encore l'offre.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée le dispositif TIPI (paiement par internet) et le prélèvement sur compte bancaire.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

5- Devis AIRE – piquetage mur école

Information sur un devis requis pour une réfection d'un mur du cabinet médical (3 804€)

Il sera proposé d'inscrire cette dépense au BP 2018.

Associations : Panneau d'information

Lors de la dernière réunion avec les associations le samedi 9 septembre, il a été proposé de mettre un panneau dans le centre bourg, à l'image de celui de Marsac-sur-Don (en sept 2012 tableau fait par un menuisier avec des lettres et chiffres)

Mr le Maire précise que la municipalité s'est engagée auprès des associations, pour formaliser ce projet similaire, à MASSERAC, en 2018.

Jumelage Fontaine d'Ozillac : 18 et 19 novembre 2017

Mr le Maire rappelle que la date du we à Fontaine d'Ozillac avait été décidée en conseil municipal du 3 mars 2017.

Après un échange avec Madame le Maire de Fontaine d'Ozillac, Bruno MASETTO souligne que la municipalité est toujours intéressée ; néanmoins il serait souhaitable d'élargir l'échange aux écoles, associations, clubs des aînés...

Bruno MASETTO et le Maire téléphoneront ensemble à Madame le Maire.

Une séance de travail avec les associations est nécessaire également.

SPL « La Roche » :

1/Information sur les différents problèmes d'inscription et d'organisation des TAP et de l'APS (Accueil Péri Scolaire) depuis la rentrée, et l'animation sportive du jeudi après-midi.
Lecture des mails envoyés à la SPL, sans réponse à la date du conseil (le 23)

Il est souligné qu'il serait bien de prendre rdv avec Gilles BERTRAND, président de la SPL, conformément à ce qui avait été décidé en réunion d'adjoints.

Mr le Maire prendra contact lui-même et souhaite que la direction de l'école, Thierry OLIVIE, Régis CLAVIER, Stéphanie LAFORGE, les ATSEM?, soient présents aussi.

2/ tarif spécifique séjour USA 2018, qui s'inscrit dans l'accompagnement de projet, communément nommé « Autofinancement »

Tarif en fonction du quotient familial

Ce projet a débuté en janvier 2012 avec un groupe complet dès le début du projet, pas de possibilité d'accueillir plus de participants.

L'assemblée approuve à l'unanimité les tarifs.

3/ Principe de répartition des fonds CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) et PSO (Prestation de Service Ordinaire) versés par la CAF

Objectif : même clé de répartition pour les 5 communes

Soit 60% en fonction du nombre d'habitants et 40% en fonction des heures de présence réalisées sur la commune.

Ce sont les communes qui perçoivent directement la recette correspondante.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Travaux en cours :

1- Station d'épuration

Réunion prévue avec le paysagiste le mercredi 27 sept à 9H.

Mise en service théorique prévue semaine 41

Prochaine réunion le 12 octobre à 17H pour achèvement et projection de mise en service

Présence de Stéphanie LAFORGE et Bruno MASETTO souhaitée.

2- Cabinet médical : enrobé

Prestation réalisée par l'entreprise Landais. Intervention fin de semaine 39 ou début semaine 40.
Pente à vérifier pour les entrées du cabinet et de la salle du club (cf accessibilité PMR)

3- Accueil Péri-Scolaire : travaux d'ouverture porte réalisés.

Personnel :

1- Point sur le personnel (type contrat – durée – temps de travail hebdo)

Un point sans les noms sera fait chaque année.

2- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à TNC – cantine et ménage des bâtiments communaux

Dans la perspective de créer un poste relevant de la FPT (Fonction Publique Territoriale), il est proposé à l'assemblée de prendre cette délibération.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Une photo de chaque membre du personnel communal sera mise dans l'édition du bulletin municipal de Janvier 2018.

Divers Administration générale :

1- Bulletin municipal : un devis (distribution et conception) est proposé dans l'éventualité de changer le prestataire d'impression.

Une rencontre va être rapidement organisée pour que P2ID de Redon, présente son travail.

2- Numérotation rue de la Sencive :

1 : SARL HOUGUET et SARL TOSO Elec (Monsieur HAYE)

1 bis : Monsieur Jean-Michel HUBER

1 ter : Tony HAY

1 QuATER : Fabien DEMARCO

Rue de la grotte :

4 bis : Alain HOUGUET

Prévenir la poste

Stéphanie LAFORGE quitte la salle du conseil à 12h10, le quorum est maintenu.

L'assemblée approuve à l'unanimité la numérotation ci-dessus.

3- Vente logement de la grotte : signature de l'acte le 19 septembre en l'étude de Me JANVIER

NOM de l'acquéreur : M. CORDARO

Prix de vente 58 400€

4- Atlantic Eau : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable en 2016

Lien du téléchargement :

<https://ATLANTIC-EAU.storage.orange-business.com/invitations?share=b79fd5211ec1bb9f85f7>

[ou pièces jointes](#)

Questions et info diverses :

- Dix calculettes inutilisées en mairie vont être remises à l'école
- Date de repas de conseil : Daniel GUILLET est d'accord pour refaire une paella le 9 décembre à 12H (salle polyvalente)
- Date de prochains conseils municipaux

21 OCT

25 NOV

16 DEC

- Encombrants : le 9 octobre
- Vendredi 13 octobre : invitation des élus par l'entreprise HOUGUET
- Thierry OLIVIE informe que le toboggan de l'aire de jeux ne se fabrique plus. Soit les services techniques le réparent, achat d'un neuf pour environ 1 000€ (BP 2018)
- Le SYDELA a été contacté pour le poteau électrique du lotissement de la porte
- Logement au 19, rue de la grotte ayant été vendu, il est rappelé que la recette doit servir à financer la rénovation du 21 rue de la grotte. => commission bâtiment
- Frelons asiatiques 4 nids détruits par un des 2 élus référents de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20.